Florence Gailliegue

De: Cyrille Le Roscoët <cyrille.le.roscoet@hotmail.fr>

Envoyé: samedi 26 juin 2021 21:25

À: declaration.de.projetvierzon@cc-vierzon.fr

Objet: participation à enquête publique - projet de création d'un parc logistique routier -

VIERZON, à proximité du lieudit "La Bidauderie"

Importance: Haute

Madame, Monsieur,

Sans être riverain proprement dit du projet de création d'un pôle logistique dédié à un approvisionnement par camions à « La Bidauderie », VIERZON, ni même résident de l'agglomération de VIERZON, je ne manque pas de prendre part à l'**enquête publique** ouverte le concernant, et à me rapprocher de votre collectivité en qualité de client régulier de Madame Véronique BARTIN et Monsieur Jean Pierre TIFFON, résidents à cette adresse, et exploitants sur place d'un site de formation et de perfectionnement équestre bien connu. Il se situe comme vous savez à proximité immédiate de l'emprise du projet.

1.

Même si je n'ai pas examiné en détails (comme assurément vous êtes en train de le faire) l'impact environnemental général de ce projet, il convient de noter d'emblée que la mise en place d'un tel équipement se positionnerait en contradiction diamétrale avec les propositions émanant de la convention dite « citoyenne pour le climat », invitant – sauf erreur – à réfléchir collectivement aux solutions alternatives permettant de « réduire » (et d'optimiser) le transport routier de marchandises (cf. thématique « se déplacer »). Même si – hélas (sans surprise véritable cela dit) – les travaux de cette convention ont pour l'instant conduit à de très maigres « résultats » politiques concrets et tangibles ; il convient probablement d'en faire mention (a minima) dans l'enquête que vous conduisez (par définition « ouverte au public »). Je m'autorise donc à le faire.

Dans la continuité de l'observation précédente : l'étude d'opportunité de ce projet a-t-elle bien été conduite de façon loyale, objective et impartiale ? La solution pressentie qui donne priorité au transport routier, dont nous savons qu'il nous faudra progressivement réduire les méfaits, est elle bien absolument nécessaire ?

- Des alternatives possibles ont elles été étudiées ?
- Le projet comprend il une solution d'optimisation des flux de transports ?
- Les équipements existants sont ils réellement insuffisants ? Ne peuvent ils pas eux-mêmes être optimisés de la même façon ?
- Les activités ou entreprises qui souhaitent bénéficier de ce projet de construction sont elles prêtes dans le même temps à s'engager dans une démarche générale de réflexion et d'étude d'impact (pour travailler à une « meilleure performance environnementale ») ? La hausse de leurs besoins en matière de logistique est elle effective, incompressible et prévue pour en effet s'inscrire sur du long terme ?
- N'y a t il pas là une occasion d'innover pour votre collectivité (que la situation géographique centrale confronte forcément aux questions de transport et de logistique) et d'éviter une construction qui ne soit pas une redite des solutions anciennes qui ne sauraient nullement prémunir contre de nouvelles saturations à venir (à plus ou moins long terme) ?

En cas de nécessité absolue avérée, le projet conçu comprend il un volet « environnement » (*i.e.* mise en place de panneaux solaires, de plantations, et généralement d'aménagements permettant de compenser, au moins partiellement, l'impact carbone) ?

11.

En second lieu et en tout état de cause, s'agissant du site pressenti pour sa réalisation, le projet suscite la complète mobilisation des habitués des écuries de Madame BARTIN et Monsieur TIFFON (dont je fais partie) **pour dénoncer les nuisances qu'il laisse présager**.

Nous trouvons sur place outre un excellent accueil et un rare professionnalisme, un site parfaitement adapté à la pratique des sports équestres et au bon déroulement des stages de perfectionnement en équitation qui y sont proposés. Madame BARTIN et Monsieur TIFFON y assurent un enseignement de très grande qualité, extrêmement précieux, et fortement apprécié à ce titre, aussi bien par la communauté des « amateurs » que par les instances et les sportifs qui composent le haut niveau de notre discipline.

Dans ces conditions, ce travail mené quotidiennement, sur place, probablement sans beaucoup d'équivalents ailleurs, au service des sports équestres en France, mérite un soutien sans faille, et nécessite que tout soit fait pour le maintien de l'offre actuellement proposée à « La Bidauderie » strictement dans les mêmes conditions de qualité, de sécurité, et de confort. Une fragilisation de l'équilibre économique de l'activité de Madame BARTIN et de Monsieur TIFFON en raison d'une détérioration subite du cadre dans lequel ils l'exercent serait incompréhensible. Il se fait de surcroît que ce lieu est le témoin d'une longue histoire de famille, où les activités équestres sont déjà présentes, et ceci depuis de *très* nombreuses années, sur un site – comme vous savez – idéalement situé en lisière de forêt, entouré des pâtures et espaces nécessaires au confort des chevaux.

Il semble impératif – par conséquent – qu'en cas de maintien du projet, celui-ci intègre, en lui même, la mise en place de tous les aménagements nécessaires pour en limiter les nuisances, et spécialement pour sécuriser l'activité de Madame BARTIN et de Monsieur TIFFON telle qu'elle est développée actuellement ; un déplacement de leur activité ou bien a minima des investissements lourds qui seraient laissés à leur charge pour pallier les préjudices que le projet ferait immanquablement subir ne sauraient constituer des solutions recevables. Ceci ne serait ni juste, ni raisonnablement supportable (sauf à mettre en péril l'équilibre économique de l'entreprise), qui plus est au sortir de la période que vous savez, qui a lourdement affecté les sports équestres, tout particulièrement l'enseignement et la formation, comme bien sûr d'autres secteurs).

Pour conclure, la confirmation de ce projet ne peut à l'évidence intervenir que pour d'excellentes raisons, soigneusement auditées au préalable, après que toutes les solutions alternatives auront été étudiées et expressément jugées insuffisantes.

Et, en cas de maintien, un tel projet ne peut voir le jour sans inclure (aux frais exclusifs et définitifs de son promoteur) des aménagements ambitieux permettant de sauvegarder les activités et les paysages préexistants, de réduire au maximum les nuisances environnementales, et de réaliser les transformations éventuellement nécessaires pour adapter l'état des lieux aux nouvelles contraintes générées, en partenariat étroit et régulier avec les riverains.

Comptant vivement – avec d'autres habitués pour qui ce superbe lieu constitue une sorte de point de rendez-vous particulièrement bienfaisant – sur votre *extrême* vigilance et sur votre complète *exemplarité* dans la gestion de ce projet, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Cyrille LE ROSCOET
(D.S.N. | MII gestion de patrimoine | cavalier amateur)

Jouons le jeu de l'environnement. Ne gaspillons pas ! N'imprimez ce mail que si nécessaire... Let us play the game of environment. Let us not waste ! Print this mail only if necessary...

Cyrille Le Roscoët

n° 3, "Kergaindo" - 56620 Cléguer (France)

Téléphone : 06.66.647.947 - Adresse électronique : cyrille.le.roscoet@hotmail.fr